



Université  
de Limoges

# DOSSIER D'INSCRIPTION

2017-2018

## **Dossier d'inscription**

### **Sommaire**

Modalités pour s'inscrire à l'université de Limoges .....	2
Notice explicative du dossier d'inscription ou de réinscription .....	3
Pièces justificatives à fournir .....	11
Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires Méd / Pharma..	13
Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires Ifomer.....	15
Fiche d'inscription – Fiche de réinscription .....	17
Formulaire d'engagement charte des examens et logiciel anti-plagiat .....	21
Notice pour le règlement en trois fois des droits d'inscription ou de réinscription .....	22
Formulaire d'autorisation de prélèvement automatique .....	23
Fiche d'information de l'Assurance Maladie.....	24
La maison médicale de l'université à votre service.....	26
Bureau d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.....	27
Activités culturelles et sportives de l'Université de Limoges.....	28



## Important :

Les lycéens ayant effectué leur choix sur l'application Admission Post-Bac,

- 1- S'inscriront en ligne dès les résultats du baccalauréat connus sur le site [www.unilim.fr](http://www.unilim.fr)
- 2- Devront prendre rendez-vous sur l'application [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) dès que les dates d'inscription seront publiées en juin.
- 3- Attention : pour les filières sélectives, cette demande de rendez-vous ne sera pas traitée si votre candidature n'a pas été retenue.
- 4- Finaliseront leur inscription administrative lors du rendez-vous obtenu, en apportant les pièces justificatives demandées et après paiement des droits de scolarité.

## Autres situations :

Pour vous inscrire à l'Université, vous devez demander un rendez-vous par mail.

- Attention :**
- les étudiants internationaux relevant du dispositif **Etudes en France** doivent avoir obtenu un accord préalable d'inscription pour procéder à une inscription administrative avec ce dossier ;
  - les étudiants ayant postulé dans les filières sélectives doivent avoir préalablement obtenu un accord d'inscription et confirmé leur venue avant de procéder à une inscription administrative avec ce dossier.
  - Pour une inscription en doctorat, veuillez consulter le site du collège doctoral <https://www.unilim.fr/collegedoctoral/>

**Par mail :** Envoyez un mail à la composante concernée (voir adresses mail ci-dessous) avec vos coordonnées (Nom, prénom, adresse, téléphone, mail) sans oublier d'indiquer la formation souhaitée. La composante vous répondra en indiquant une date et une heure de rendez-vous. Vous devrez alors vous présenter avec **le dossier d'inscription complété et les pièces demandées** au service de scolarité de la composante **au moment du rendez-vous.**

- **UFR de Droit et des Sciences économiques**  
5, rue Félix Eboué - 87031 Limoges cedex  
Tél. : 05-55-14-90-03  
E-mail : [fdse.scolarite@unilim.fr](mailto:fdse.scolarite@unilim.fr)
- **UFR de Pharmacie**  
2, rue du Dr Marcland - 87025 Limoges cedex  
Tél. : 05-55-43-58-00  
E-mail : [scolaritesante@unilim.fr](mailto:scolaritesante@unilim.fr)
- **UFR des Sciences et Techniques**  
123, av. Albert Thomas - 87060 Limoges cedex  
Tél. : 05-55-45-72-00  
E-mail : pour les licences : [lsciences@unilim.fr](mailto:lsciences@unilim.fr) ; pour les masters [msscience@unilim.fr](mailto:msscience@unilim.fr)
- **Institut Universitaire de Technologie du Limousin**  
12 Allée André Maurois - 87065 Limoges cedex  
Tél. : 05-55-43-44-45  
E-mail : [iut-scolarite@unilim.fr](mailto:iut-scolarite@unilim.fr)
- **IPAG**  
32 rue Turgot-87000 Limoges  
Site de l'UFR de Droit et des Sciences Economiques – Porte 201  
Tél : 05-55-34-97-44 - E-mail : [ipag@unilim.fr](mailto:ipag@unilim.fr)
- **ESPE**  
209 boulevard de Vanteaux - 87036 Limoges  
Tél. : 05-55-01-76-86 ou 05-55-01-79-63  
E-mail : [espe-scolarite-inscription@unilim.fr](mailto:espe-scolarite-inscription@unilim.fr)
- **UFR de Médecine**  
2, rue du Dr Marcland - 87025 Limoges cedex  
Tél. : 05-55-43-58-00  
E-mail : [scolaritesante@unilim.fr](mailto:scolaritesante@unilim.fr)
- **UFR des Lettres et des Sciences humaines**  
39E, rue Camille Guérin - 87036 Limoges cedex  
Tél. : 05-55-43-56-00  
E-mail : [scolarite-flsh@unilim.fr](mailto:scolarite-flsh@unilim.fr)
- **ENSIL-ENSCI**  
ESTER Technopole – 16 rue Atlantis - 87068 Limoges cedex  
Tél. : 05-55-42-36-70  
E-mail : [scolarite.ingenieur@unilim.fr](mailto:scolarite.ingenieur@unilim.fr)
- **IAE**  
3, rue François Mitterrand – 87031 Limoges cedex 1  
Tél : 05-55-14-90-27  
E-mail : [scolarite-iae@unilim.fr](mailto:scolarite-iae@unilim.fr)
- **ILFOMER**  
39 H rue Camille Guérin - 87036 Limoges Cedex  
Tél. : 05-87-08-08-74 - E-mail : [ilfomer@unilim.fr](mailto:ilfomer@unilim.fr)
- **Direction de la Formation Continue**  
Site Condorcet - 209 boulevard de Vanteaux- 87000 Limoges  
Tél. 05 87 50 68 50 - Fax. 05 87 50 68 51  
E-mail : [dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr)
- **Collège Doctoral de Site- Scolarité du Doctorat**  
33 rue François Mitterrand – 87032 Limoges cedex 01  
Tél. STS : 05-87-50-68-95 – Tél. SHS : 05-87-50-68-94  
E-mail : [scolarite.doctorat-hdr@unilim.fr](mailto:scolarite.doctorat-hdr@unilim.fr)

## NOTICE EXPLICATIVE

### DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

☞ Vous devez compléter les cadres 1 à 18 du dossier d'inscription en écrivant **LISIBLEMENT, en CARACTERES D'IMPRIMERIE** et, s'il y a lieu, dans les cases prévues à cet effet. Vous devez également **vous référer à la codification jointe et remplir obligatoirement toutes les cases** qui correspondent à votre situation.

☞ Lorsque plusieurs choix vous sont proposés, **mettre une croix dans le carré (☐)** correspondant.

#### **CADRE 1 Identité**

Numéro national étudiant : pour les nouveaux bacheliers de France métropolitaine, ce numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat sous la dénomination de « **numéro BEA** » (10 chiffres et une lettre). **En cas de perte**, vous pouvez obtenir ce numéro auprès du Rectorat de votre Académie d'origine. Les bacheliers du Limousin peuvent téléphoner aux numéros suivants, en fonction du département de scolarisation de leur année de Terminale :

**05-55-11-43-04 (Haute-Vienne)**

**05-55-11-43-05 (Creuse)**

**05-55-11-43-84 (Corrèze)**

Département ou pays de naissance : se reporter au code numéro 1 ou numéro 1 bis

Handicap : pour réaliser des statistiques et améliorer l'accueil des étudiants handicapés, l'Université souhaite connaître le nombre de ses étudiants ayant un handicap ; vous n'êtes cependant pas obligés de préciser le type de handicap qui vous affecte (voir document sur l'accueil des étudiants handicapés).

#### **CADRE 2 Service National, Recensement et Journée d'appel et de préparation à la défense**

Documents à produire uniquement lors de votre **première inscription à l'Université de Limoges** : La fourniture de ces documents est **obligatoire** pour pouvoir obtenir un diplôme.

**1 - Attestation de recensement**, pour les garçons de nationalité française nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1979 et le 31 décembre 1982 ou les garçons et filles de nationalité française nés après le 31 décembre 1982. Ce document vous est remis lors du recensement **auprès de la mairie de votre lieu de résidence**, dès votre 16<sup>ème</sup> anniversaire.

**2 - Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense**, pour les garçons de nationalité française nés après le 31 décembre 1978 et les filles de nationalité française nées après le 31 décembre 1982.

#### **CADRE 3 Première inscription**

Ligne 1 : indiquez l'année universitaire de votre première inscription dans l'enseignement supérieur (en France ou à l'étranger).

Ligne 2 : indiquez le nom de l'université française dans laquelle vous avez été inscrit(e) pour la première fois et l'année universitaire correspondant à cette inscription.

Ligne 3 : indiquez l'année universitaire de votre première inscription à l'Université de Limoges.

#### **CADRE 4 Baccalauréat ou équivalent**

Se reporter aux codes n°1, n°1 ter, n°2 ou n°3. Indiquez l'établissement, le département et l'académie où vous avez obtenu votre baccalauréat.

#### **CADRES 5 et 6 Adresse fixe et adresse personnelle**

Consulter les codes n°1 bis et n°4. **L'adresse fixe** est l'adresse valable en permanence. **L'adresse personnelle** est celle à laquelle les courriers pourront vous être envoyés au cours de l'année universitaire (convocations, informations, ...). Les changements d'adresse en cours d'année doivent être signalés immédiatement au **service de scolarité**.

**Attention !** : les étudiants étrangers qui font leurs études en France ne recevront pas de correspondance à l'étranger.

## CADRE 7 Régime d'inscription

**Attention !** Identifiez correctement votre régime d'inscription en fonction de votre situation. Vous êtes :

- 1/ en **formation initiale**, si vous n'avez pas interrompu vos études et que vous ne relevez pas d'un autre statut de formation (continue, par apprentissage, permanente, auditeur libre ... ) ;
- 2/ en **formation continue**, si vous reprenez vos études, êtes engagé dans la vie active ou vous y engagez et bénéficiez d'une prise en charge de vos frais de formation par un organisme (exemples : employeur, Pôle emploi, Fongecif, OPCA... ou contrat de professionnalisation).
- 3/ en **auditeur libre**, si vous bénéficiez d'une inscription vous permettant de suivre des enseignements théoriques, sans évaluation pédagogique ;
- 4/ en **formation par apprentissage**, si vous dépendez du centre de formation des apprentis (CFA) et bénéficiez du statut d'étudiant apprenti ;
- 5/ en **formation permanente**, si vous avez interrompu vos études, si vous êtes demandeur d'emploi et ne bénéficiez pas d'une prise en charge de votre formation.

## CADRE 8 Catégorie socio-professionnelle

Activité professionnelle : à compléter en vous référant aux codes n°5 et n°6.

Aide financière : à compléter avec les codes n°7 et n°8 pour indiquer les aides financières que vous recevez. Remplissez soigneusement cette partie, elle peut servir à une évaluation sociale en votre faveur.

Echanges internationaux : vous devez indiquer le sens dans lequel vous bénéficiez du programme : arrivée (à l'Université de Limoges) ou départ (vers une autre Université).

## CADRE 9 Dernier établissement fréquenté

Se référer impérativement aux codes n°1, n°3 et n°9.

Les renseignements demandés se rapportent au dernier établissement d'enseignement que vous avez fréquenté. Vous devez indiquer son type et sa localisation géographique. Indiquez l'année civile du début de l'année universitaire : *exemple 2016 pour l'année 2016/2017.*

## CADRE 10 Situation année précédente

Pour préciser la formation que vous avez suivie l'année précédente, reportez-vous au code n°10.

Si vous avez obtenu plusieurs diplômes au cours de la même année indiquez le plus élevé.

Pour indiquer le numéro du département où la formation a été suivie, reportez-vous au code n°1.

Si vous suiviez l'année précédente plusieurs formations, vous devez accorder la priorité à la formation universitaire au sens strict (hors IUT, école d'ingénieurs).

## CADRE 11 Autre établissement fréquenté en 2017-2018 (cette rubrique ne concerne pas l'IUT)

A renseigner, éventuellement, en utilisant le code n°3. L'autre établissement fréquenté est celui auprès duquel vous avez pris une inscription en dehors de l'Université de Limoges (exemple : « Université de Poitiers - Faculté des Sciences »).

## CADRE 12 Diplôme(s) postulé(s) pour 2017-2018

La « composante » est la faculté (Droit, Lettres, Sciences, Médecine, Pharmacie), ou institut (IUT, IAE, IPAG, ILFOMER) ou école (ENSIL-ENSCI, ESPE) **qui fait partie de l'Université de Limoges** et auprès de laquelle vous avez éventuellement pris une inscription supplémentaire.

Pour les étudiants étrangers ou les français à l'étranger : les dossiers **blancs** sont délivrés par les ambassades, les **verts** par les universités.

Nom et année du diplôme postulé : indiquer le nom et l'année du diplôme préparé.

exemple : 1ère année de Licence de Droit

exemple : Master première année CRYPTIS

### CADRE 13 Sécurité Sociale

Vous êtes né(e) avant le 31/08/1998 : veuillez renseigner les nom, prénom et date de naissance du parent assureur.

Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient selon votre âge au cours de l'année universitaire et de la profession de votre parent qui vous couvrait jusqu'à présent. Sauf cas particuliers (**voir document CPAM 87**), l'adhésion à la sécurité sociale étudiante est obligatoire.

Lire la notice de la CPAM 87 pour déterminer votre régime et vos modalités d'affiliation. N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées, s'il y a lieu.

N° INSEE : si vous n'êtes pas immatriculé, contactez la CPAM la plus proche de votre domicile qui vous affectera un numéro. Vous pouvez également obtenir ce numéro en téléphonant au 3646.

Motif de prolongation d'affiliation au-delà de 28 ans : consulter le code n° 11.

Nb : les stagiaires de la formation continue et de la formation permanente disposent déjà d'une couverture sociale.

### CADRE 14 Adhésion Mutuelle

L'adhésion au volet mutualiste étudiant (hors sécurité sociale) est facultative, mais recommandée. Elle vous permet de compléter les remboursements de la sécurité sociale ou de vous assurer. Renseignez-vous auprès de la mutuelle ou de la compagnie d'assurances de vos parents.

### CADRE 15 Affiliation sécurité sociale ou rattachement

Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient selon votre âge au cours de l'année universitaire et de la profession de votre parent qui vous couvrait jusqu'à présent. **Sauf cas particuliers** (voir document CPAM 87), l'adhésion à la sécurité sociale étudiante est obligatoire. Elle est gratuite ou payante (voir document CPAM 87). Vous devez choisir un centre de rattachement :

LMDE  
28 Boulevard Louis Blanc  
87000 LIMOGES

VITTA VI – Réseau EMEVIA  
41 rue des Tanneries  
87000 LIMOGES

### CADRE 16 Mode de paiement

Le calcul du montant des droits universitaires sera réalisé lors de votre inscription administrative.

Le paiement par carte bancaire est possible. **A partir de 300€, le paiement en numéraire est interdit.**

Si vous utilisez un chèque comme mode de paiement, ne le complétez qu'à ce moment là.

Le paiement des droits universitaires en trois fois, par prélèvement automatique, est possible sous certaines conditions (voir notice explicative). Vous devrez remplir l'autorisation de prélèvement automatique contenue dans ce dossier, le formulaire spécifique pour le paiement en trois fois des droits d'inscription également contenu dans ce dossier et fournir un Relevé d'Identité Bancaire (RIB avec IBAN et BIC).

### CADRE 17 Assurance Responsabilité Civile

**Assurance responsabilité civile** : elle est obligatoire quelle que soit votre situation : voir rubrique 17 du dossier d'inscription.

**Assurance étudiante individuelle** : les étudiants peuvent s'assurer contre les accidents dont ils seraient victimes au cours des activités universitaires.

**CODE N° 1 - DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES**

Ain	<b>001</b>	Gironde	<b>033</b>	Pyrénées (Hautes)	<b>065</b>
Aisne	<b>002</b>	Hauts-de-Seine	<b>092</b>	Pyrénées-Orientales	<b>066</b>
Allier	<b>003</b>	Hérault	<b>034</b>	Rhin (Bas)	<b>067</b>
Alpes (Haute-Provence)	<b>004</b>	Ille-et-Vilaine	<b>035</b>	Rhin (Haut)	<b>068</b>
Alpes (Hautes)	<b>005</b>	Indre	<b>036</b>	Rhône	<b>069</b>
Alpes-Maritimes	<b>006</b>	Indre-et-Loire	<b>037</b>	Saône (Haute)	<b>070</b>
Ardèche	<b>007</b>	Isère	<b>038</b>	Saône-et-Loire	<b>071</b>
Ardennes	<b>008</b>	Jura	<b>039</b>	Sarthe	<b>072</b>
Ariège	<b>009</b>	Landes	<b>040</b>	Savoie	<b>073</b>
Aube	<b>010</b>	Loir-et-Cher	<b>041</b>	Savoie (Haute)	<b>074</b>
Aude	<b>011</b>	Loire	<b>042</b>	Seine-Saint-Denis	<b>093</b>
Aveyron	<b>012</b>	Loire (Haute)	<b>043</b>	Seine-Maritime	<b>076</b>
Bouches-du-Rhône	<b>013</b>	Loire-Atlantique	<b>044</b>	Seine-et-Marne	<b>077</b>
Calvados	<b>014</b>	Loiret	<b>045</b>	Sèvres (Deux)	<b>079</b>
Cantal	<b>015</b>	Lot	<b>046</b>	Somme	<b>080</b>
Charente	<b>016</b>	Lot-et-Garonne	<b>047</b>	Tarn	<b>081</b>
Charente-Maritime	<b>017</b>	Lozère	<b>048</b>	Tarn-et-Garonne	<b>082</b>
Cher	<b>018</b>	Maine-et-Loire	<b>049</b>	Val-de-Marne	<b>094</b>
Corrèze	<b>019</b>	Manche	<b>050</b>	Val d'Oise	<b>095</b>
Corse du Sud	<b>2A</b>	Marne	<b>051</b>	Var	<b>083</b>
Corse (Haute)	<b>2B</b>	Marne (Haute)	<b>052</b>	Vaucluse	<b>084</b>
Côte d'Or	<b>021</b>	Mayenne	<b>053</b>	Vendée	<b>085</b>
Côtes d'Armor	<b>022</b>	Meurthe-et-Moselle	<b>054</b>	Vienne	<b>086</b>
Creuse	<b>023</b>	Meuse	<b>055</b>	Vienne (Haute)	<b>087</b>
Dordogne	<b>024</b>	Morbihan	<b>056</b>	Vosges	<b>088</b>
Doubs	<b>025</b>	Moselle	<b>057</b>	Yonne	<b>089</b>
Drôme	<b>026</b>	Nièvre	<b>058</b>	Yvelines	<b>078</b>
Essonne	<b>091</b>	Nord	<b>059</b>	Belfort (Territoire de)	<b>090</b>
Eure	<b>027</b>	Oise	<b>060</b>		
Eure-et-Loir	<b>028</b>	Orne	<b>061</b>		
Finistère	<b>029</b>	Paris	<b>075</b>		
Gard	<b>030</b>	Pas-de-Calais	<b>062</b>		
Garonne (Haute)	<b>031</b>	Puy-de-Dôme	<b>063</b>		
Gers	<b>032</b>	Pyrénées-Atlantiques	<b>064</b>		

**Départements et Régions d'Outre-Mer**

Guadeloupe	<b>971</b>
Guyane	<b>973</b>
Martinique	<b>972</b>
La Réunion	<b>974</b>
Mayotte	<b>976</b>

**Collectivités d'Outre-Mer**

Nouvelle Calédonie	<b>988</b>
Polynésie Française	<b>987</b>
Wallis et Futuna	<b>986</b>
Saint-Pierre-et-Miquelon	<b>975</b>

**Afrique et Terres Australes 984**



**CODE N° 1 Bis - ETATS ET NATIONALITES**

Açores, Madère	319	Djibouti	399	Lettonie	107	Samoa Occidentales	506
Afghanistan	212	Dominique	438	Liban	205	Sénégal	341
Afrique du Sud	303	Egypte	301	Libéria	302	Serbie	121
Albanie	125	Emirats Arabes Unis	247	Libye	316	Seychelles	398
Algérie	352	Equateur	420	Liechtenstein	113	Sierra-Leone	342
Allemagne	109	Erythrée	317	Lituanie	108	Singapour	226
Andorre	130	Espagne	134	Luxembourg	137	Slovaquie	117
Angola	395	Estonie	106	Macédoine	156	Slovénie	145
Antigue et Barbude	441	Etats Féd. Micronésie	516	Madagascar	333	Somalie	318
Apatride	995	Etats-Unis d'Amérique	404	Malaisie	227	Soudan	343
Arabie Saoudite	201	Ethiopie	315	Malawi	334	Sri Lanka	235
Argentine	415	Fidji	508	Maldives	229	St Christophe et Nieves	442
Arménie	252	Finlande	105	Mali	335	St Thomas et Prince	394
Australie	501	Français Résid. à l'étr.	996	Malte	144	St Vincent & Grenad.	440
Autre Pays	990	<b>France</b>	<b>100</b>	Maroc	350	Ste Lucie	439
Autriche	110	Gabon	328	Mauritanie	336	Suède	104
Azerbaïdjan	253	Gambie	304	Mexique	405	Suisse	140
Bahamas	436	Géorgie	255	Moldavie	151	Surinam	437
Bahrein	249	Ghana	329	Monaco	138	Swaziland	391
Bangladesh	246	Gibraltar	133	Mongolie	242	Syrie	206
Barbade	434	Grèce	126	Monténégro	120	T.Portu O. Mer Macao	232
Belgique	131	Grenade	435	Mozambique	393	T.Roy. Uni Antilles	425
Bélize	429	Groënland	430	Namibie	311	Terr. des Pays-Bas	431
Bénin	327	Guatemala	409	Nauru	507	Terr. Ryme Uni Atlantique	427
Bhoutan	214	Guinée	330	Népal	215	Terr. d'USA en Amérique	432
Biélorussie	148	Guinée-Bissao	392	Nicaragua	412	Tadjikistan	259
Birmanie	224	Guinée Equatoriale	314	Niger	337	Taiwan	236
Bolivie	418	Guyane	428	Nigeria	338	Tanzanie	309
Bosnie-Herzégovine	118	Haïti	410	Norvège	103	Tchad	344
Botswana	347	Honduras	411	Nouvelle-Zélande	502	Territoire USA Océanie	505
Bésil	416	Hongrie	112	Oman	250	Thaïlande	219
Brunei Darussalam	225	Ile Maurice	390	Ouganda	339	Togo	345
Bulgarie	111	Iles Chagos	308	Ouzbékistan	258	Tonga ou Friendly	509
Burkina Faso	331	Iles Marshall	515	Pakistan	213	Trinité & Tobago	433
Burundi	321	Iles Pitcairn	503	Panama	413	Tunisie	351
Cambodge	234	Inde	223	Papouasie Nlle Guinée	510	Turkménistan	260
Cameroun	322	Indonésie	231	Paraguay	421	Turquie	208
Canada	401	Irak	203	Pays-Bas	135	Tuvalu	511
Prov. Espagn. d'Afr.	313	Iran	204	Pérou	422	Ukraine	155
Cap-Vert	396	Irlande	136	Philippines	220	Uruguay	423
Rép. Centrafricaine	323	Islande	102	Pologne	122	Vanuatu	514
Chili	417	Israël	207	Portugal	139	Venezuela	424
Chine	216	Italie	127	Qatar	248	Viêt-nam	243
Chypre	254	Jamaïque	426	Rép. Démoc. Du Congo	312	Yémen	251
Colombie	419	Japon	217	Rép. Dominicaine	408	Zambie	346
Comores	397	Jordanie	222	République Tchèque	116	Zimbabwe	310
Congo	324	Kazakhstan	256	Roumanie	114		
Corée (Rép. Pop. Dém.)	238	Kenya	332	Royaume Uni	132		
Corée (Rép. De)	239	Kirghizistan	257	Russie ou Féd. Russie	123		
Costa-Rica	406	Kiribati	513	Rwanda	340		
Côte d'Ivoire	326	Koweït	240	Saint-Marin	128		
Croatie	119	Laos	241	Saint-Siège	129		
Cuba	407	Lesotho	348	Sainte-Hélène	306		
Danemark	101			Salomon	512		
				Salvador	414		

Exemple : FRANCE → 100



**Code 1 TER - BACCALAUREAT FRANCAIS OBTENU A L'ETRANGER**

Centre de Baccalauréat	Académie de Rattachement	Département
Liban	AIX-MARSEILLE	013
Djibouti - Gabon - Mali - Maroc - Sénégal - Tchad - Guinée (1)	BORDEAUX	033
Emirats arabes unis - Italie - Turquie - Koweït (1) - Qatar - Arabie saoud. (1)	GRENOBLE	038
Egypte - Ethiopie - Israël - Jordanie (1) - Syrie (1)	LYON	069
Bénin - Cameroun - Mauritanie - Rép. centrafricaine (1) - Togo (1)	NANTES	044
Burkina Faso - Congo - Niger - Côte d'Ivoire	NICE	006
Tunisie - Grèce	SIEC d'Ile de France	075
Espagne - Portugal	TOULOUSE	031
Ile Maurice - Madagascar - Afrique du Sud (1) - Kenya (1)	REUNION	974
Belgique - Grande Bretagne - Pays-Bas	LILLE	059
Luxembourg	NANCY- METZ	054
Allemagne - Autriche - Danemark - Norvège (1) - Pologne - Russie Suède (1) - Hongrie (1) - Roumanie (1)	STRASBOURG	067
Colombie - Brasilia - El Salvador - Haïti - Mexique	MARTINIQUE	972
Canada - Etats Unis d'Amérique	CAEN	014
Chine (y compris Hong-Kong) - Japon - Singapour - Australie (1)	MONTPELLIER	034
Indonésie (1) - Thaïlande		
Argentine - Bolivie - Brésil (sauf Brasilia) - Chili	POITIERS	086
Costa Rica - Pérou - Uruguay		
Inde	RENNES	035
Vanuatu	NOUVELLE CALEDONIE	983

(1) Uniquement centre d'épreuves anticipées de Français

(2) Correction des copies placée sous la responsabilité de l'académie d'Amiens

**CODE N° 2 - BACCALAUREAT**

ES - Economique et Social	<b>ES</b>	Bacs professionnels tertiaires	<b>0022</b>	F10A - microtech. appareillage	<b>F10A</b>
L - Littéraire	<b>L</b>	Bacs professionnels agricoles	<b>0023</b>	F10B - microtechnique optique	<b>F10B</b>
S - Scientifique	<b>S</b>	Capacité de Droit	<b>0030</b>	F11 - musique et TDM Musique	<b>F11</b>
SMS - Sciences médico-sociales	<b>SMS</b>	C - mathématiques sc. physiques	<b>C</b>	F11P - danse et TDM Danse	<b>F11P</b>
STAE-Sc. techno. agronomie-env.	<b>STAE</b>	D - sc. agronomiques techniques	<b>DP</b>	F12 - arts appliqués	<b>F12</b>
STI - Sc. et techn. industrielles	<b>STI</b>	D - mathém. sc. de la nature	<b>D</b>	G - spécialité non précisée	<b>G</b>
STL - Sc. techno. laboratoire	<b>STL</b>	E - Mathématiques Techniques	<b>E</b>	G1 - techniques administratives	<b>G1</b>
STPA - Sc. techno.prod agro-al.	<b>STPA</b>	ESEU - DAEU A	<b>0033</b>	G2 - tech. quantitatives gestion	<b>G2</b>
STMG - sciences et technologies du management et de la gestion	<b>STMG</b>	ESEU - DAEU B	<b>0034</b>	G3 - techniques commerciales	<b>G3</b>
STT - Sciences et technologies tertiaires	<b>STT</b>	STAV-Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	<b>STAV</b>	Sciences et Technologies du design et des arts appliqués	<b>TD2A</b>
STG - Sciences et technologies de la gestion	<b>STG</b>	ST2S- Sciences et technologies de la santé et du social	<b>ST2S</b>	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	<b>TI2D</b>
A-philosophie-lettres (ou philo)	<b>A</b>	F-spécialité non précisée	<b>F</b>	H-techniques informatiques	<b>H</b>
A1-lettres-sciences	<b>A1</b>	F1-construction mécanique	<b>F1</b>	Hôtellerie	<b>HOT</b>
A2-lettres-langues	<b>A2</b>	F2-électronique	<b>F2</b>	Techniques musique et danse	<b>TMD</b>
A3-lettres-arts plastiques	<b>A3</b>	F3-électrotechnique	<b>F3</b>	Promotion sociale	<b>0035</b>
A4-langues mathématiques	<b>A4</b>	F4-génie civil	<b>F4</b>	Autres cas de non bacheliers	<b>0037</b>
A5-langues	<b>A5</b>	F5-physique	<b>F5</b>	Sans baccalauréat	<b>000</b>
A6-éducation musicale	<b>A6</b>	F6-chimie	<b>F6</b>	Titre étranger admis nationalement en équivalence	<b>0031</b>
A7-arts plastiques	<b>A7</b>	F7-biologie option biochimie	<b>F7</b>	Titre français admis nationalement en dispense	<b>0032</b>
B-économique et social	<b>B</b>	F7P-biologie option biologie	<b>F7P</b>	Validation d'études, d'expériences, d'acquis	<b>0036</b>
Bac international	<b>0001</b>	F8-sciences médico-sociales	<b>F8</b>		
Bac européen	<b>0002</b>	F9-équipement tech.-bâtiment	<b>F9</b>		
Bacs professionnels industriels	<b>0021</b>	F10-microtechnique avant 1984	<b>F10</b>		

**CODE N° 3 - TYPE ETABLISSEMENT**

Lycée autre que Classe Préparatoire	<b>LY</b>	Etablissement Prép. Fonct. adm/jurid.	<b>09</b>
Sans objet	<b>XX</b>	Etablissement Etranger d'Ens. Sup. ou secondaire	<b>10</b>
Section de technicien supérieur (S.T.S. pour les BTS)	<b>01</b>	Ecole Normale Supérieure	<b>11</b>
C.P.G.E. ou prépa. intégrée	<b>02</b>	EHESS (Ecole Hautes Etudes en Sc. Soc.)	<b>12</b>
Ecole d'Ingénieur	<b>04</b>	Ecole d'architecture	<b>13</b>
Etablissement privé d'enseignement supérieur	<b>05</b>	I.U.F.M.	<b>14</b>
Etablissement d'enseignement supérieur artistique	<b>06</b>	Ecole de Commerce, gestion, comptabilité	<b>15</b>
Etablissement Formation Médicale	<b>07</b>	Université	<b>00</b>
Etablissement Prép. Fonct. Sociales	<b>08</b>	Enseignement par correspondance	<b>17</b>
		Etablissement de formations paramédicales	<b>18</b>

**CODE N°4 - HEBERGEMENT**

Chambre CROUS	0	Domicile parental	4
Studio - Appartement CROUS	1	Logement Personnel (Hors Ch. Universitaire)	5
Foyer agréé	2	Chambre Etudiant (hors CROUS)	6
Logement HLM-CROUS (convention)	3	Autre Mode Hébergement	7

**CODE N°5 - PROFESSION**

Agriculteurs exploitants	10	Emp. civils et agents de serv. Fonct. Publique	52
Artisans	21	Policiers et militaires	53
Commerçants et assimilés	22	Employés administratifs d'entreprise	54
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	23	Employés de commerce	55
Professions libérales	31	Personnels des services directs aux particuliers	56
Cadres de la Fonction Publique	33	Emploi jeune (hors Education Nationale)	57
Professeurs, professions scientifiques	34	Aide-Educateur (Education Nationale)	58
Professions de l'information, des arts et des spectacles	35	Ouvriers qualifiés	61
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	37	Ouvriers non qualifiés	66
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	38	Ouvriers agricoles	69
Instituteurs et assimilés (MI - SE)	42	Retraités anciens agriculteurs exploitants	71
Professions interméd. de la santé et du travail social	43	Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	72
Clergé, religieux	44	Retraités anciens cadres et professions intermédiaires	73
Professions interméd. adm. de la Fonction publique	45	Retraités anciens employés et ouvriers	76
Professions interméd. adm. et commerciales des entrepr.	46	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	81
Techniciens	47	Autre personne sans activité professionnelle	82
Contremaîtres, agents de maîtrise	48	Non renseigné (inconnu ou sans objet)	99

**CODE N°6 - ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

Dispositifs de conversion	B	Aide Educateur	F
Emploi inférieur ou égal à 1 mois	C	Autre emploi jeune ou équivalent	G
Emploi supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois	D	Etudiant rémunéré au titre de ses études	H
Emploi supérieur à 6 mois	E	Etudiant fonctionnaire ou militaire rémunéré au titre de ses études	K
		Etudiant bénéficiant d'un Emploi d'Avenir Professeur	L

**CODE N°7 - RESSOURCES OU AIDES FINANCIERES**

Allocation Chômage	L	Bourse du gouvernement français pour étranger	4
Autres bourses (AOI, Excellence etc...)	5	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	U
Autre Aide Financière	X	Exonération sur décision individuelle	P
Salaire	K		
Bourse de l'Université	R	Ressources des parents	I
Bourse d'un gouvernement étranger	F	Ressources du conjoint	J
Bourse Régionale	M	RSA	S
Bourse sur critère social	1		
Bourse sur critères universitaires	2		
Bourse au mérite	3		
Bourse collectivités locales	D		

**CODE N°8 - PROGRAMME DES ECHANGES**

PROGRAMME SOCRATES ERASMUS ARRIVEE	A	LEONARDO DI VINCI DEPART	H
PROGRAMME SOCRATES ERASMUS DEPART	B		
		AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UE ARRIVEE	I
PROGRAMME TEMPUS ARRIVEE	C	AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UE DEPART	J
PROGRAMME TEMPUS DEPART	D		
		AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS ARRIVEE	K
ASSISTANT LINGUISTIQUE SOCRATES-COMENIUS ARRIVEE	E	AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS DEPART	L
ASSISTANT LINGUISTIQUE SOCRATES-COMENIUS DEPART	F		
		SANS OBJET	0

**CODE N° 9 - TYPE DU DERNIER DIPLOME OBTENU**

<b>001</b>	Baccalauréat (Français)	<b>054</b>	MIAGE
<b>002</b>	DAEU	<b>055</b>	Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques
<b>003</b>	ESEU	<b>056</b>	Diplôme de Sage Femme
<b>004</b>	Capacité en droit	<b>057</b>	Magistère
<b>010</b>	BTS	<b>069</b>	Autre diplôme de 2ème cycle hors Magistère (DU, ...)
<b>011</b>	DUT	<b>070</b>	DEA
<b>012</b>	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE	<b>071</b>	DESS
<b>013</b>	DEUG	<b>072</b>	MASTER
<b>014</b>	DEUG IUP	<b>073</b>	Diplôme d'ingénieur (Universitaire ou non)
<b>015</b>	DEUP	<b>079</b>	Autre diplôme de 3ème cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU, ...)
<b>016</b>	Attestation de fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d'ontologie	<b>080</b>	Docteur en médecine
<b>017</b>	DEUST	<b>081</b>	DES pharmacie
<b>029</b>	Autre diplôme de 1er cycle (DU,...)	<b>082</b>	DES médecine
<b>030</b>	Diplôme d'éducateur	<b>083</b>	Capacité médecine
<b>031</b>	Diplôme d'infirmier	<b>084</b>	Attestation de Formation Spécialisée
<b>032</b>	Diplôme d'orthophoniste	<b>085</b>	Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
<b>033</b>	Diplôme d'assistante sociale	<b>086</b>	DIS médecine
<b>034</b>	Autre diplôme paramédical et social	<b>087</b>	Dip Etude Spéc Compl Médecine
<b>040</b>	Licence	<b>088</b>	Docteur en pharmacie
<b>041</b>	Licence professionnelle	<b>500</b>	Diplôme d'établissement étr. Supérieur
<b>042</b>	Licence IUP, Licence LMD parcours IUP	<b>501</b>	Diplôme d'établissement étr. Secondaire
<b>050</b>	Maîtrise	<b>510</b>	DELFB
<b>051</b>	Maîtrise IUP, Maîtrise LMD parcours IUP	<b>511</b>	DALFB
<b>052</b>	MST	<b>519</b>	Autre diplôme supérieur
<b>053</b>	MSG	<b>900</b>	Aucun diplôme supérieur

**CODE N° 10 - SITUATION DE L'ANNEE PRECEDENTE**

Enseignement secondaire (y compris par correspondance)	<b>A</b>	Etabl. hors univ.préparant aux concours paramédicaux	<b>K</b>
STS (BTS)	<b>B</b>	Etabl.étranger d'enseignement supérieur ou secondaire	<b>R</b>
IUT (DUT)	<b>C</b>	Autre établissement ou cursus	<b>S</b>
CPGE OU PREPARATION INTEGREE (non inscrit à l'Université)	<b>D</b>	Non scolarisé l'année précédente et jamais entré dans l'enseignement supérieur	<b>T</b>
Ecole d'Ingénieur (universitaire ou non)	<b>E</b>	Non scolarisé l'année précédente, mais précédemment entré dans l'ens. supérieur, universitaire ou non	<b>U</b>
ESPE	<b>F</b>	Instituts catholiques	<b>V</b>
Enseignement par correspondance	<b>G</b>		
Université (hors IUT, ESPE, école d'ingé. univ.)	<b>H</b>		

**CODE N° 11 - MOTIF DE PROLONGATION SECURITE SOCIALE**

Prolongation pour infirmité permanente	<b>A</b>	Prolongation pour interruption des études > 6 mois	<b>D</b>
Prolongation pour service national	<b>B</b>	Prolongation par décision individuelle de la CPAM	<b>E</b>
Prolongation pour diplôme de doctorat	<b>C</b>	Prolongation pour autres motifs	<b>F</b>

## **Pièces justificatives pour une inscription à l'Université :**

### **PIECES A FOURNIR POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION A L'UNIVERSITE :**

- Une photo d'identité : merci d'indiquer vos noms et prénoms au verso de la photo (pas pour une inscription à l'IUT) ;
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou du DAEU ou la photocopie du diplôme de baccalauréat, DAEU, Capacité en Droit ou d'un titre admis en dispense **pour les primo et néo entrants** ;
- Photocopie du dernier diplôme obtenu ou du dernier relevé de notes permettant l'accès à la formation souhaitée ;
- Photocopie lisible de la carte nationale d'identité, du passeport (en cours de validité) ou à défaut du livret de famille ;
- Carte d'étudiant ou Photocopie de la carte d'étudiant pour les étudiants extérieurs à l'Université (pas pour une inscription à l'IUT) ;
- Photocopie de la fiche portant l'identifiant national étudiant (INE) délivré par les établissements d'enseignement du second degré ou à défaut photocopie du relevé de notes du baccalauréat sur lequel figure ce numéro (sous l'appellation BEA) ;
- Photocopie de la carte portant le numéro d'assuré social (n° INSEE = 13 chiffres - carte VITALE) fournie par la CPAM ou attestation d'affiliation individuelle à un autre régime d'assurance maladie pour les régimes spéciaux ;
- Pour les étudiants salariés, copie du contrat de travail ;
- Pour les boursiers, original de l'avis d'attribution conditionnelle de bourse ;
- Pour les mineurs, autorisation écrite à s'inscrire des parents ;
- Pour les sportifs de haut niveau fournir une attestation établie par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports ;
- Certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD ou JDC) ; Dans l'attente, l'attestation de recensement ;
- Attestation d'assurance de responsabilité civile (la couverture des stages doit être assurée). Cette attestation peut-être récupérée sur les stands de LMDE et VITTAVI au moment de votre inscription ;
- Formulaire d'engagement charte des examens, charte et logiciel anti-plagiat, règlement d'usage des ressources informatiques.

### **PIECES A FOURNIR POUR UNE RE-INSCRIPTION A L'UNIVERSITE :**

- Photocopie de la carte portant le numéro d'assuré social (n° INSEE = 13 chiffres - carte VITALE) fournie par la CPAM ou attestation d'affiliation individuelle à un autre régime d'assurance maladie pour les régimes spéciaux ;
- Pour les étudiants salariés, copie du contrat de travail ;
- Pour les boursiers, original de l'avis d'attribution conditionnelle de bourse ;
- Pour les mineurs, autorisation écrite des parents ;
- Pour les sportifs de haut niveau fournir une attestation établie par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports ;
- Attestation d'assurance de responsabilité civile. Cette attestation peut-être récupérée sur les stands de LMDE et VITTAVI au moment de votre inscription ;
- Formulaire d'engagement charte des examens, charte et logiciel anti-plagiat, règlement d'usage des ressources informatiques.

## **PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR :**

- **Pour une première inscription en Médecine – Pharmacie :**
  - Original du diplôme définitif du baccalauréat dès que celui-ci est disponible et sa photocopie ;
  - Certificat de vaccination inclus dans le dossier (ou à télécharger) à faire compléter et signer par le médecin traitant.
  
- **Pour une inscription à l'ILFOMER :**
  - Attestation médicale de vaccinations incluse dans le dossier (ou à télécharger) à faire compléter et signer par le médecin traitant.
  
- **Pour une inscription à l'ENSIL-ENSCI :**
  - Pour les étudiants recrutés sur titres, la photocopie du diplôme obtenu à l'issue de l'année universitaire 2016-2017 (DEUG, DUT, BTS, Licence 2, Licence 3, Master 1).
  
- **Pour une inscription ou une réinscription à la Direction de la Formation Continue (DFC) :**
  - Une autorisation pédagogique d'admission en formation ;
  - Une attestation de sécurité sociale à jour ;
  - Un avis de situation Pôle Emploi, de moins de trois mois pour les demandeurs d'emploi ;
  - Le formulaire de prise en charge de la Direction de la Formation Continue complété et signé ;
  - Le dernier avis d'imposition pour une exonération éventuelle en cas de prise en charge financière personnelle.

## Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires

*Cette attestation peut être remplie par le médecin du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé. Tél : 05 55 43 57 70*

Dr Nom Prénom  
Titre et qualification  
Adresse

Lieu, date  
Téléphone

Je, soussigné(e) Dr  
Nom :

, certifie que M / Me  
Prénom : Né(e) le

Candidat(e) à l'inscription en *Première année commune des études de santé* en vue d'intégrer une profession médicale, pharmaceutique ou autres professions de santé.

a été vacciné(e) :

- **Contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite :**

3 derniers rappels effectués		
Nom du vaccin	Date	N° lot

- **Contre l'hépatite B**, selon les conditions définies en p. 2, il (elle) est considéré(e) comme (*raier les mentions inutiles*) :
  - o immunisé(e) contre l'hépatite B
  - o non répondeur(se) à la vaccination
  - o nécessitant un avis spécialisé conformément aux indications mentionnées en page 2

o Le (la) candidat(e) est en cours de vaccination ; il (elle) transmettra, en fin de protocole, une attestation complémentaire remise par la scolarité lors des inscriptions.

Il convient de rappeler qu'il est impossible de déroger à l'obligation vaccinale contre l'hépatite B.

Par ailleurs, une contre-indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude à une orientation vers les professions médicales.

**Attention**, une rupture de stock des vaccins Hépatite B a été annoncée par le Ministère. Si vous êtes dans ce cas, cochez « le(la) candidat(e) est en cours de vaccination ; il(elle) transmettra une attestation complémentaire... »

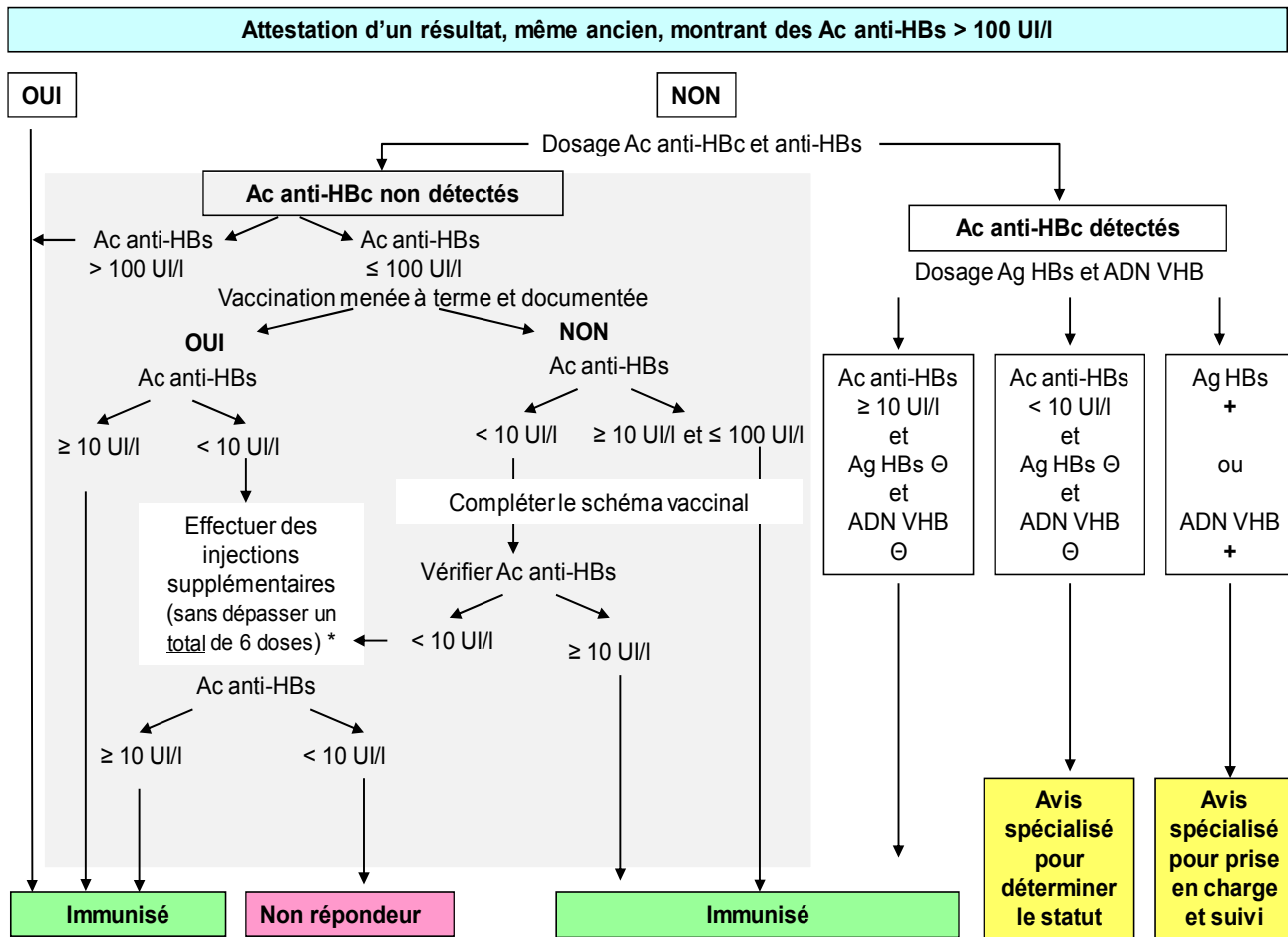
- **Par le BCG** (*obligatoire aussi pour d'autres filières d'études*) :

Vaccin intradermique ou Monovax®	Date (dernier vaccin)	N° lot
<b>IDR à la tuberculine</b>	<b>date</b>	<b>Résultat (en mm)</b>

**Date :**

**Signature et cachet du médecin**

**Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013**



\* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

**Textes de référence**

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html> )



## Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires

*Cette attestation peut être remplie par le médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé. (S.U.M.P.P.S) Tél : 05 55 43 57 70*

En application de l'article L3111-4 du code de la santé publique, et l'arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé, pris en application de l'article L3111-4 du code de la santé publique, les étudiants inscrits **à la formation de masseur-kinésithérapeute**, doivent être immunisée contre l'hépatite B, et la DT polio.

En application de l'article R3112-1 du code de la santé publique, les étudiants inscrits à la **formation d'ergothérapeute, à la formation de masseur-kinésithérapeute ou à la formation d'orthophoniste**, sont soumis à la vaccination obligatoire par le vaccin antituberculeux BCG.

*En plus de ces obligations, les établissements de soins auprès desquels les stages obligatoires seront réalisés, peuvent recommander des vaccinations complémentaires : Hépatite B, Grippe, DT Polio.  
Il est donc préférable d'anticiper ces demandes compte-tenu des délais de vaccination.*

Dr Nom ..... Prénom .....  
Titre et qualification ..... Lieu, date .....  
Adresse ..... Téléphone .....

Je, soussigné(e) Dr ....., certifie que M. / Mme  
Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le .....

Etudiant(e) inscrit (ou en cours d'inscription) en 1<sup>ère</sup> année  d'ergothérapie  de masso-kinésithérapie  d'orthophonie  
a été vacciné(e) :

### Contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite : 3 derniers rappels effectués

Nom du vaccin	Date	N° lot

**Contre l'hépatite B**, selon les conditions définies au verso, il/elle est considéré(e) comme :

- immunisé(e) contre l'hépatite B :  oui  non
- non répondeur(se) à la vaccination :  oui  non

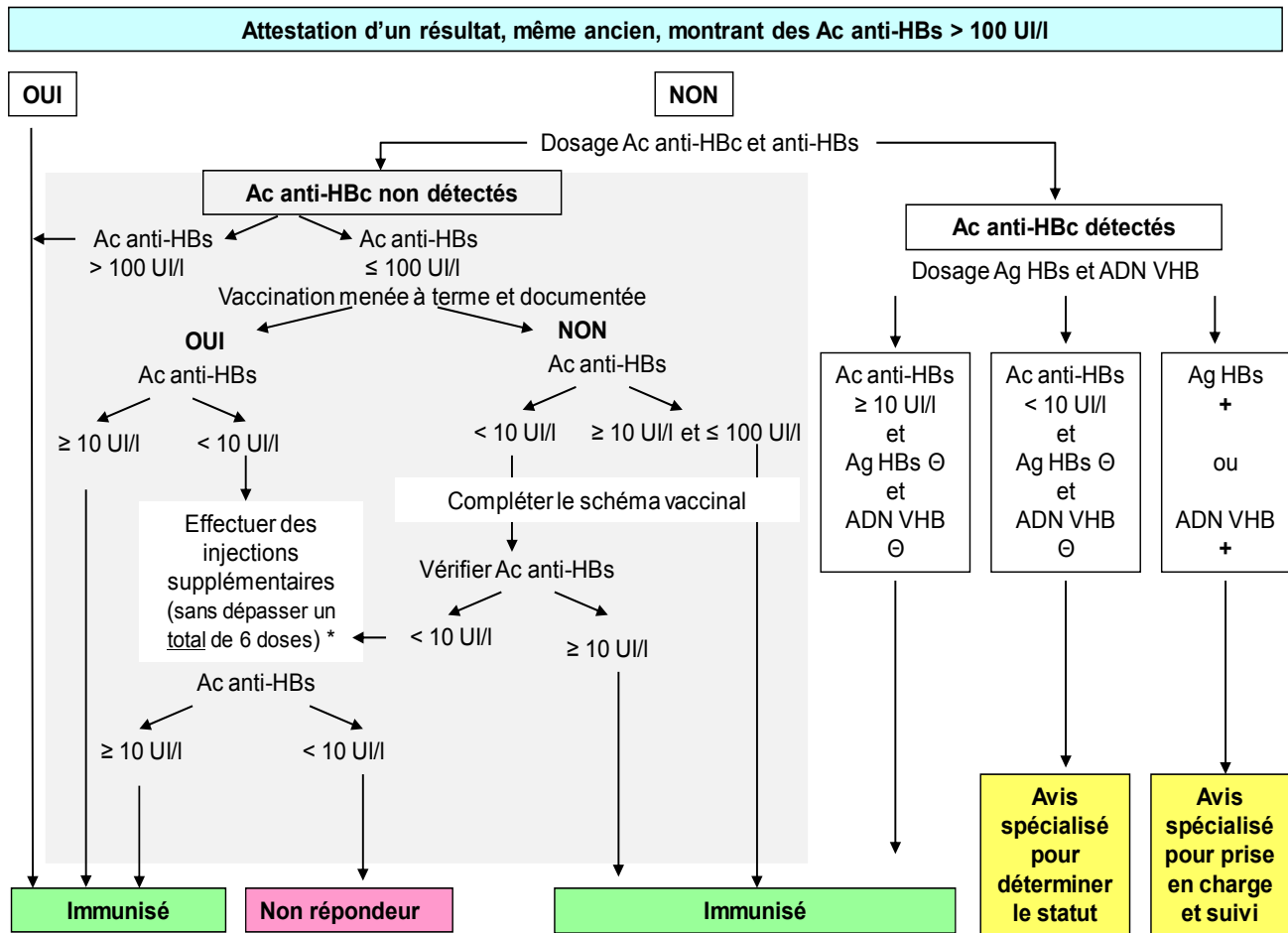
Il convient de rappeler qu'il est impossible de déroger à l'obligation vaccinale contre l'hépatite B. Une contre-indication à cette vaccination correspond de fait à une inaptitude à une orientation vers les professions paramédicales.

**Par le BCG (obligatoire aussi pour d'autres filières d'études) :**

Vaccin intradermique ou Monovax®	Date (dernier vaccin)	N° lot
<b>Test tuberculique de moins d'un an (obligatoire à l'entrée dans l'établissement)</b>	<b>Date</b>	<b>Résultat (en mm)</b>
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui :		

DATE, signature et cachet du médecin

**Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013**



\* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

**Textes de référence**

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html> )

**Nota bene :** Selon le calendrier vaccinal en vigueur, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la grippe saisonnière.



**FICHE D'INSCRIPTION**  
**FICHE DE REINSCRIPTION\***

\*(Cochez uniquement si vous avez déjà été inscrit à l'Université de Limoges)

N° d'admission Post-Bac :

Si vous avez été déjà inscrit à l'Université de Limoges, indiquez **obligatoirement** votre **numéro d'étudiant\*** :

\*(Figure sur votre carte d'étudiant de l'année dernière)

**Pour compléter le présent document, reportez-vous aux instructions de la notice ci-jointe**

**IDENTITE**

**1**

Nom patronymique (Nom de naissance)

Nom marital (Nom d'usage)

Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil

N° NATIONAL ETUDIANT  Né(e) le

Département français de naissance  Code N° 1 ou pays étranger de naissance  Code N° 1 Bis

Commune de naissance  Arrondissement de Paris, Lyon, Marseille

Masculin  Féminin Nationalité  Code N° 1 Bis

Situation de famille de l'étudiant :  
 1 - Seul sans enfant  2 - Couple sans enfant  3 - Seul avec enfant(s)  4 - Couple avec enfant(s)

HANDICAP  Oui  Non

Si oui :  
 Vous ne souhaitez pas préciser  Auditif visuel  Auditif Moteur Visuel  
 Auditif  Moteur  Visuel  
 Auditif moteur  Moteur visuel  Autres  
 Troubles spécifiques du langage  Troubles de la santé évoluant sur une longue période

**SERVICE NATIONAL OU OBLIGATION DE RECENSEMENT MILITAIRE**

**2**

Si vous êtes étudiant(e) de nationalité française né(e) avant le 1er janvier 1979, cochez la rubrique correspondant à votre situation :

3 - Exempté ou réformé  4 - Service accompli

Les étudiants de nationalité française, nés après le 31 décembre 1978 (garçon) et après le 31 décembre 1982 (fille), devront cocher la ou les case(s) qui les concernent et fournir le justificatif correspondant :

5 - Attestation de recensement  6 - Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense

**PREMIERE INSCRIPTION**

**SI VOUS ETIEZ DEJA INSCRIT(E) A L'UNIVERSITE DE LIMOGES EN 2016-2017 PASSEZ A LA RUBRIQUE 5**

**3**

Année de 1<sup>ère</sup> inscription dans l'enseignement supérieur français  /

Année de 1<sup>ère</sup> inscription dans une université française publique  /

Nom de l'établissement :

Année de 1<sup>ère</sup> inscription à l'Université de Limoges  /

**BACCALAUREAT OU EQUIVALENT**

**4**

Précisez :  Code N° 2 Mention :  Assez Bien  Bien  Très Bien Année d'obtention :

Type établissement  Code N° 3 Nom :  Département ou Pays  Code 1, 1 Bis ou 1 Ter

Académie d'obtention : ..... Classe Préparatoire (pour inscription à l'ENSIL-ENSCI) :

**ADRESSE FIXE (ou adresse des parents)**

**5**

Quelle est votre adresse ?

Lieu-dit ...

Code postal  Commune

Pays  Code N°1 Bis Téléphone fixe :

**ADRESSE PERSONNELLE (2017-2018)**

**6**

Hébergement  Code N° 4 Téléphone fixe (en France) :  Portable :

Quelle est votre adresse ?

Lieu-dit ...

Code postal  Commune





**AFFILIATION SECURITE SOCIALE OU RATTACHEMENT****14**

En cas d'affiliation à la **sécurité sociale étudiante** (affiliation gratuite ou payante), vous devez choisir un centre de rattachement :

 601 LMDE

 617 VITTAVI  
Réseau Emevia

Le remboursement des prestations de sécurité sociale sera effectué par le centre choisi.  
Vous devez adresser à votre centre de sécurité sociale la déclaration de choix de votre médecin traitant et votre propre relevé bancaire.

**ADHESION MUTUELLE FACULTATIVE****15**

**L'adhésion à une mutuelle est facultative.**

**Aucun paiement direct** ne doit être effectué auprès de la mutuelle, sauf si vous souhaitez un paiement échelonné.

Dans ce cas, **ne pas remplir** les cases ci-dessous et s'adresser directement à la mutuelle concernée.

**Adhésion LMDE**

OU

**Adhésion VITTAVI Réseau Emevia**

Cochez la garantie souscrite :

Responsabilité civile individuelle accident incluse pour chaque garantie

Cochez la garantie souscrite :

Responsabilité civile individuelle accident incluse pour chaque garantie (sauf pour la garantie INDISPENSABLE ECO)

ASSURANCE DE L'ETUDIANT	18,00 euros	<input type="checkbox"/>
PLUS ETUDIANT	36,00 euros	<input type="checkbox"/>
PLUS LMDE	50,40 euros	<input type="checkbox"/>
HOSPI LMDE	57,00 euros	<input type="checkbox"/>
VITALITE	154,20 euros	<input type="checkbox"/>
ESSENTIELLE	275,40 euros	<input type="checkbox"/>
ZEN	415,20 euros	<input type="checkbox"/>

ASSURANCE ETUDIANTE VITTAVI	16,20 euros	<input type="checkbox"/>
INDISPENSABLE ECO	69,24 euros	<input type="checkbox"/>
INDISPENSABLE	85,80 euros	<input type="checkbox"/>
INITIALE	128,64 euros	<input type="checkbox"/>
CONFORTABLE	217,56 euros	<input type="checkbox"/>
CONFORTABLE PLUS	272,64 euros	<input type="checkbox"/>
OPTIMALE PLUS	327,84 euros	<input type="checkbox"/>

**15****BIS**

**DROITS OPTIONNELS FACULTATIFS** (activités sportives et culturelles) **PASS VIE UNIVERSITAIRE 13€**  **PASS SUAPS 15€**  **PACK SPORT 40€**

**MODE DE PAIEMENT DES DROITS****16**
 **Chèque Bancaire**
 **Chèque Postal**
 **Carte Bancaire**
 **Mandat Lettre**
 **Numéraire**
 **Paiement en trois fois**

**Important** : Le montant du versement vous sera indiqué lors de votre inscription administrative

**SI VOUS UTILISEZ UN CHEQUE, NE PAS LE REMPLIR AU PREALABLE. POUR LE PAIEMENT EN TROIS FOIS VOIR NOTICE JOINTE**

**Au-delà de 300 euros, le paiement en numéraire n'est pas autorisé.**

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE****17**

**L'assurance de responsabilité civile** couvre les dommages que vous pouvez occasionner à des tiers lors de vos diverses activités. Elle peut être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une mutuelle.

Les étudiants susceptibles de suivre un **stage** en cours d'année universitaire devront obligatoirement disposer d'une assurance de **responsabilité civile**.

**18**

Je **certifie exacts** les renseignements portés sur ce document ainsi que les pièces justificatives et documents joints et déclare sur l'honneur :

- n'avoir jamais été inscrit(e) à ce jour dans une université (1),
- avoir été précédemment inscrit(e) à l'Université de (1) : \_\_\_\_\_ en vue de l'obtention du diplôme de : \_\_\_\_\_,
- ne pas avoir pris d'inscription dans une autre université pour le(s) même(s) diplôme(s),
- avoir pris connaissance du règlement d'usage des moyens informatiques et réseaux, et en avoir accepté les termes.

- autorise / n'autorise pas (1) l'Université de Limoges à utiliser ma photographie, pour une diffusion interne à l'établissement (exemple : trombinoscopes). A défaut de réponse à cette question, l'autorisation est considérée comme accordée à l'université.

**(1) rayer la ou les mention(s) inutile(s).**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature (obligatoire) :

L'inscription administrative est la seule officielle : en aucun cas, un résultat ne pourra être validé si l'inscription administrative n'a pas été prise en temps voulu au service de la scolarité.

Ce dossier doit permettre d'établir les documents, carte d'étudiant, attestation de diplôme, qui vous seront remis.

**Dans votre intérêt remplissez votre dossier très soigneusement.**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès du service des "inscriptions".

**Formulaire d'engagement charte des examens, logiciel anti-plagiat  
et règlement d'usage des ressources informatiques**

**Je soussigné(e) :** .....

**Etudiant(e) en :** .....

**Numéro d'étudiant :** .....

**A l'Université de Limoges.**

**Déclare avoir pris connaissance :**

**De la charte des examens de l'Université de Limoges ;  
De la procédure disciplinaire en vigueur ;  
De la charte anti-plagiat de l'Université de Limoges et de l'utilisation par  
l'établissement d'un logiciel de détection du plagiat ;  
Du règlement d'usage des ressources informatiques de l'Université de  
Limoges.**

**Et m'engage à respecter la réglementation et les consignes données.**

**Le plagiat est un vol de la production intellectuelle d'autrui. Il est réalisé, soit  
directement en faisant une citation textuelle sans indication de source, soit  
indirectement en s'appropriant l'idée d'un autre.**

**Fait, le     /     /2017**

**Signature :**



### Modalités du paiement en 3 fois par prélèvement automatique

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Université de Limoges propose **aux étudiants qui en feront la demande**, la possibilité de régler en trois fois les droits d'inscription et la cotisation sécurité sociale étudiante (**uniquement pour les diplômes nationaux et non pour les diplômes universitaires**).

**Le seuil minimum fixé pour pouvoir bénéficier du paiement en trois fois est de 404€.**

**Vous devez obligatoirement joindre un RIB et le mandat de prélèvement dûment complété et signé.**

- Cas des étudiants boursiers

Les étudiants boursiers sur critères sociaux ne peuvent pas bénéficier du paiement en trois fois. **Un étudiant qui opte pour le paiement en trois fois, et qui deviendrait boursier après validation de son inscription, ne pourra prétendre à un remboursement qu'après le paiement de la totalité de ses droits.**

- Calendrier de paiement

- Le 1<sup>er</sup> paiement (espèce, chèque bancaire ou carte bancaire) a lieu lors de l'inscription.  
- Les deux paiements suivants se font obligatoirement par prélèvement automatique aux dates portées ci-dessous :

PERIODES D'INSCRIPTION		DATES DE PRELEVEMENT (1)	
Date de début	Date de fin	1 <sup>ère</sup> échéance (2 <sup>e</sup> pmt)	2 <sup>ème</sup> échéance (3 <sup>e</sup> pmt)
07/07/2017	20/07/2017	15/09/2017	16/10/2017
21/07/2017	30/09/2017	02/11/2017	04/12/2017
01/10/2017	16/10/2017 (2)	17/11/2017	18/12/2017

(1) Ces dates de prélèvement sont fixes et ne peuvent en aucun cas être modifiées. Elles figurent sur le relevé des droits universitaires remis lors de votre inscription.

(2) Le paiement en trois fois ne sera pas autorisé pour les inscriptions au-delà du 16 octobre 2017.

- En cas de non règlement

(Compte clôturé, non approvisionné ou opposition sur prélèvement)

Le rejet de l'un des deux prélèvements automatiques a pour conséquence :

- **l'annulation de l'échéancier** : l'étudiant devra s'acquitter de la totalité de sa dette (règlement en espèces à la caisse de l'Agence Comptable).
- **la déchéance des droits de sécurité sociale de l'étudiant.**
- **la radiation de l'étudiant de l'établissement (d'où impossibilité de passer les examens).**

De plus, le rejet d'un prélèvement automatique entraîne des frais bancaires à la charge de l'étudiant.



**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

**Joindre un Relevé d'identité bancaire (RIB avec IBAN et BIC)**  
*Remettre ce document au secrétariat de scolarité*

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'Université de Limoges à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte selon l'échéancier ci-dessous mentionné, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Université de Limoges.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR71ZZZ591014**

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

**UNIVERSITE DE LIMOGES**  
**Agence Comptable**

33, rue François Mitterrand  
BP 23204  
87032 LIMOGES Cedex 01

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

□□□□ □□ □□ (□□□□)

Date :

Signature obligatoire  
du titulaire du compte :

**Réservé aux services de scolarité de l'Université – A renseigner obligatoirement en totalité**

UFR :

Nom et prénom de l'étudiant : .....

Nom et prénom du débiteur : .....

Dates : 1<sup>ère</sup> échéance : ..... 2<sup>ème</sup> échéance : ..... 3<sup>ème</sup> échéance : .....

Montants : 1<sup>ère</sup> échéance : ..... 2<sup>ème</sup> échéance : ..... 3<sup>ème</sup> échéance : .....

**VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 20 ANS - VOUS POURSUIVEZ DES ETUDES SUPERIEURES  
CE DOCUMENT VOUS CONCERNE**

Jusqu'à présent, vos soins étaient remboursés par le Régime de Sécurité Sociale de vos parents. A partir du **1er septembre 2017**, vous bénéficierez du remboursement de vos frais médicaux sous votre propre numéro d'immatriculation. Vous devrez, pour cela, être affilié à une Section Locale de Sécurité Sociale (LMDE ou VITTA VI). Voir particularités de certains régimes spéciaux au verso.

<b>SI VOUS AVEZ</b>	<b>VOTRE DOSSIER SERA GERE PAR</b>	<b>DEVREZ-VOUS PAYER LA COTISATION "ETUDIANT" ?</b>	<b>DATE D'EFFET DE L'AFFILIATION EN SECTION LOCALE (LMDE ou VITTA VI)</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>MOINS DE 16 ANS</b> au 01/09/2017 (né après le 01.09.01)	<b>la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de vos parents</b>	NON	Pas d'affiliation LMDE ou VITTA VI	Cette mesure vous concernera dès votre 16ème anniversaire
<b>16 ANS</b> au 01/09/2017 (né avant le 01.09.01)	LMDE ou VITTA VI	NON	01/09/2017	Lors de votre inscription, vous devrez présenter obligatoirement votre carte Vitale
<b>16 ANS EN COURS D'ANNEE UNIVERSITAIRE</b> (né entre le 01.09.01 et le 31.08.02)	la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de vos parents puis, dès 16 ans, LMDE ou VITTA VI	NON	01/09/2017	
<b>17 ANS EN COURS D'ANNEE UNIVERSITAIRE</b> (né entre le 01.09.00 et le 31.08.01)	LMDE ou VITTA VI	NON	01/09/2017	
<b>18 ANS EN COURS D'ANNEE UNIVERSITAIRE</b> (né entre le 01.09.99 et le 31.08.00)	LMDE ou VITTA VI	NON	01/09/2017	
<b>19 ANS EN COURS D'ANNEE UNIVERSITAIRE</b> (né entre le 01.09.98 et le 31.08.99)	LMDE ou VITTA VI	NON	01/09/2017	
<b>20 ANS EN COURS D'ANNEE UNIVERSITAIRE</b> (né entre le 01.09.97 et le 31.08.98)	LMDE ou VITTA VI	OUI	01/09/2017	
<b>20 ANS ou plus au 01/09/2017</b> (né avant le 01.09.97)	LMDE ou VITTA VI	OUI	01/09/2017	

## ATTENTION :

**Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient selon l'âge de l'étudiant au cours de l'année universitaire et la profession du parent dont il dépend.**

<b>Profession du parent dont dépend l'étudiant</b>	<b>Vous avez entre 16 et 19 ans au cours de l'année universitaire</b>	<b>20 ans au cours de l'année universitaire</b>	<b>Vous avez entre 21 et 28 ans au cours de l'année universitaire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salarié du secteur privé et autre profession relevant du régime d'Assurance Maladie des salariés, artiste, auteur, praticien ou auxiliaire médical conventionné</li> <li>-Fonctionnaire, agent des collectivités territoriales</li> <li>- Exploitant ou salarié agricole</li> <li>-Régime de la Banque de France</li> </ul>	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et gratuite	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)
<b>- Profession relevant du régime d'Assurance Maladie</b> des professions indépendantes (artisan, commerçant, industriel, profession libérale)	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)
<b>- Profession relevant des Régimes spéciaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Clercs et employés de notaires</li> <li>-Chambre de commerce de Paris</li> <li>-Régime des Cultes</li> <li>-EDF-GDF</li> <li>-Militaires</li> <li>-Mines</li> <li>-RATP</li> <li>-Sénat</li> </ul>	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)
<b>Autres régimes spéciaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Assemblée Nationale</li> <li>-Marine marchande (ENIM)</li> <li>-Port autonome de Bordeaux</li> <li>- Comédie française</li> <li>-Théâtre national de l'opéra</li> </ul>	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)
- Fonctionnaire international	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>L'étudiant reste rattaché au régime et à l'organisme d'Assurance Maladie de son parent.</p>	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et payante, à défaut d'attestation de l'organisme international indiquant que l'étudiant bénéficie d'une couverture maladie en qualité d'ayant droit.	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et payante, à défaut d'attestation de l'organisme international indiquant que l'étudiant bénéficie d'une couverture maladie en qualité d'ayant droit.
- Agent de la SNCF	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>

## La Maison Médicale de l'Université à votre service

### PREVENTION, SOINS, ECOUTE

Pour tout problème de santé, physique, psychique, des consultations, sans avance de frais, sur rendez-vous sont assurées par :

- 3 médecins généralistes (dont 2 allergologues)
- Un médecin psychiatre
- Un médecin, pour les consultations en gynécologie le vendredi après-midi
- Un psychologue
- Une infirmière, psychothérapeute, formée en relaxation, EMDR et sexologie.

Des infirmières se tiennent à votre disposition pour tous conseils relatifs à votre santé. Proposition de bilan nutrition avec une infirmière.

La Maison Médicale de l'Université peut aussi vous orienter vers des structures extérieures, d'urgences, de soins spécialisés.

Notre équipe comprend également une assistante sociale qui se tient à votre disposition dans les locaux du CROUS. Contact au 05 55 43 17 17.

### SITUATION DE HANDICAP

L'équipe pluridisciplinaire est à votre service pour vous accompagner tout au long de votre scolarité (certificats médicaux, éducation thérapeutique, soutien...).

### MERCI DE VOUS MUNIR DE

- Votre carte d'étudiant(e)
- Votre carte vitale (ou attestation)
- Votre carnet de santé

### INFOS PRATIQUES

Le service est ouvert du lundi au vendredi, hors vacances universitaires, de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Maison Médicale - SUMPPS  
39 J rue Camille Guérin (Campus Vanteaux ligne de bus n°10)  
87036 - LIMOGES CEDEX  
Tél. : 05 55 43 57 70  
Fax : 05 55 43 57 71  
sumpps@unilim.fr

**Le Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants en situation de Handicap vous accueille tout au long de vos études supérieures**, selon votre handicap et votre cursus **soit** par un **soutien** ou des **conseils individualisés**, **soit** par la mise à disposition **d'étudiants assistants** pour pallier aux difficultés que vous pourriez rencontrer, qu'elles soient **d'ordre pédagogique ou physique** (prise des cours en notes, photocopies des cours, aide à la recherche en bibliothèque, enregistrement d'ouvrages sur support audio, aide à la manipulation en TD, consultation / utilisation des documents pédagogiques, aide à la communication LSF, LPC..., accès facilité aux différents lieux, aide aux déplacements sur les différents campus...), **soit** dans vos **démarches administratives** ou **juridiques** (dossier auprès des Maisons Départementales des Personnes Handicapées, accessibilités, logements adaptés, conseils sur les dispositifs, visite des locaux, rencontre du personnel enseignant).

Vous pouvez également bénéficier **d'aménagements de vos examens** (majoration du temps, interface LSF, secrétariat, accessibilité ...).

**Nous pouvons vous accompagner pour REUSSIR votre INSERTION PROFESSIONNELLE : Accompagnement** dans votre projet professionnel en vous apportant un **soutien individualisé et adapté** : Conseiller sur la formalisation des compétences de l'étudiant, faciliter l'accès aux stages, développer l'alternance, aider à la formalisation du projet professionnel et à la mise en relation avec les entreprises, accompagner les jeunes diplômés vers les structures en charge de l'insertion professionnelle, **suivi et bilan** des expériences réalisées.

### **Aménagements d'examens pour les Etudiants en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé temporaires**

1°/ Dès votre inscription, si vous avez ou pensez avoir un handicap (votre situation peut avoir évolué...), vous êtes invité à le signaler à la scolarité de votre composante. On ne vous demandera pas la nature de votre handicap si vous ne souhaitez pas en parler, mais cela permet à l'Université de recenser les étudiants handicapés et de préparer les différents aménagements nécessaires à la bonne intégration de tous les étudiants à l'Université.

2°/ Si vous souhaitez obtenir un aménagement de vos examens universitaires, vous devez prendre rendez-vous avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) dès votre inscription ou au plus tard deux mois avant la date de la première épreuve de l'examen : 39 J, rue Camille Guérin 87036 Limoges cedex Tél. : 05 55 43 57 70

3°/ Le SUMPPS transmet alors le certificat médical complété au Doyen ou Directeur de la Faculté, Ecole ou Institut dans lequel vous êtes inscrit, pour validation ou réétude de la demande. Ce document est ensuite envoyé au Carrefour des étudiants – Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants Handicapés pour décision du Président. Une notification vous est enfin adressée par la scolarité de votre composante. **Les aménagements d'examens ne sont valables que pour l'année universitaire en cours.**

#### **Renseignements :**

##### **SUMPPS / Maison Médicale de l'université**

39 J, rue Camille Guérin  
87036 LIMOGES CEDEX  
Tel. : 05 55 43 57 70  
Fax : 05 55 43 57 71

##### **Isabelle COUTY**

**Bureau d'Accueil des Etudiants en situation de Handicap**

**Carrefour des étudiants**

88, rue du Pont Saint-Martial  
87000 LIMOGES

Tel. : 05 55 14 92 79

Mail : [isabelle.couty@unilim.fr](mailto:isabelle.couty@unilim.fr)

##### **Christine MICHON**

**Chargée d'Insertion Professionnelle auprès des étudiants en situation de handicap**

**Carrefour des Etudiants**

88, rue du Pont Saint-Martial  
87000 LIMOGES

Tel. : 05 55 14 92 49

Mail : [christine.michon@unilim.fr](mailto:christine.michon@unilim.fr)

## Activités culturelles et de loisirs de l'Université de Limoges

- 1) Pour accéder aux activités culturelles et de loisirs, les étudiants doivent s'acquitter du « Pass Vie Universitaire » (13 €), de préférence au moment de leur inscription, auprès du service scolarité de leur composante ou école de rattachement.
- 2) Certaines activités nécessitent une cotisation supplémentaire (veuillez consulter notre site [www.unilim.fr/culture/](http://www.unilim.fr/culture/) et le Guide des activités culturelles).
- 3) Pour plus d'informations, une seule adresse [serviceculturel@unilim.fr](mailto:serviceculturel@unilim.fr). Le Guide et l'Agenda des activités culturelles 2017-2018 seront disponibles début septembre dans les composantes, écoles, CROUS, ...

En 2017, le Pass Culture devient le Pass Vie Universitaire : il permet aux étudiants de bénéficier de tous les avantages du Pass Culture (voir liste ci-dessous) mais également des offres et avantages proposés par les partenaires de l'université (spectacles, loisirs, services, commerces).

- **Ateliers** : Chœur Universitaire, Orchestre Universitaire, Salsa, Club Musique, Danse Contemporaine, Ecriture, Cinéma, Théâtre, Arts dans les soins, Atelier Permaculture au fil des saisons.
- **Validation Pratique Culturelle : Option/Bonus/Crédits.**
- **Programmation service culturel gratuit** : Concerts, Expositions, Leçons d'Université, Festival étudiant, Salon du livre de la musique, Sortie pédagogique en Avignon...
- **Partenaires du Pass culture** : Opéra (dans la limite des places disponibles), Centres culturels de la Ville de Limoges (tarifs réduits), Théâtre de l'Union (tarifs réduits)... Musée National Adrien Dubouché, Musée Musée de Vicq Sur Breuilh, 1001 Notes...

Attention ! Liste susceptible d'être modifiée, veuillez consulter les informations de début d'année.

## Le sport à l'université

Le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université propose la pratique de sports collectifs, individuels et de plein air sous forme de cours hebdomadaires et/ou de stages.

L'étudiant peut valoriser sa pratique en bénéficiant d'une évaluation dans le cadre d'une UE, d'un bonus ou d'une option.

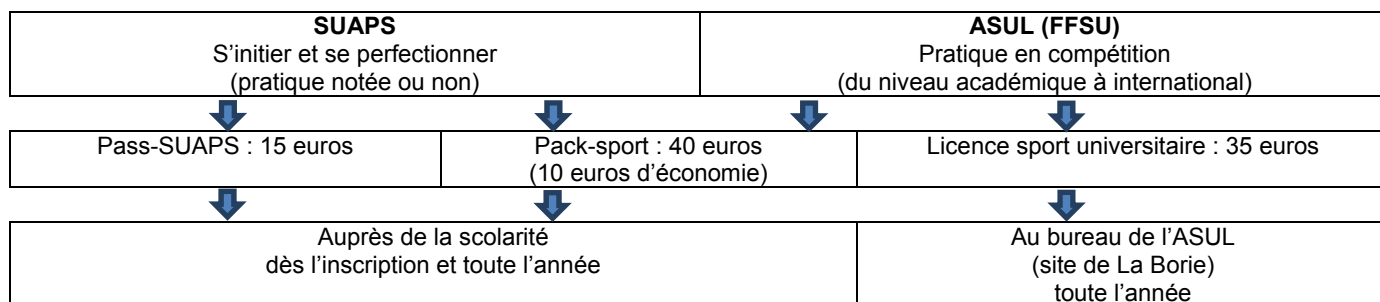
- Pour pratiquer il est nécessaire de payer le Pass-SUAPS ou le Pack-sport (Pass-SUAPS + licence FFSU) dès l'inscription à l'université.

Au total plus de 60 créneaux proposés sur les sites de Limoges, de Brive, Tulle, Égletons et Guéret avec les activités suivantes : football, rugby, basketball, volley-ball, hand-ball, ultimate-frisbee, gymnastique, athlé course nature, accro-trampoline, danse modern'jazz, zumba, musculation, tai-chi, tir à l'arc, natation, badminton, tennis, tennis de table, squash, judo, renforcement musculaire, cécifoot, trail-rando, parapente, équitation, golf, voile-navigation, escalade, plongée subaquatique, ski alpin, échecs.

- Inscriptions aux activités par internet (<https://community-suaps.unilim.fr>) début septembre et début janvier pour chaque semestre.

En complément des tournois tout au long de l'année, le SUAPS organise une fois par an la Fête du sport universitaire. Il édite également un guide et un agenda des activités physiques et sportives disponibles début septembre au SUAPS et dans toutes les composantes universitaires.

Plus d'informations : [www.unilim.fr/suaps](http://www.unilim.fr/suaps)



### Attention :

- \* La liste des activités peut évoluer à la rentrée universitaire, consultez le site du SUAPS
- \* l'étudiant n'ayant pris que le Pass-SUAPS, puis souhaitant pratiquer en compétition devra se licencier à l'ASUL plein tarif et ne pourra plus bénéficier du Pack Sport.



**Université de Limoges**  
**33 rue François Mitterrand**  
**BP 23204**  
**87032 Limoges Cedex 1**



**Université  
de Limoges**



**05 55 14 91 00**



**05 55 14 91 01**



**www.unilim.fr**

*université ouverte*  
 *source de réussites*